

## Une fiche pour se repérer

Le Conseil de Développement de l'agglomération Lyonnaise est ouvert à tous les citoyens qui souhaitent apporter leur pierre à la réflexion sur l'avenir de la cité.

Mais pour participer, il faut être informé...

C'est pourquoi Stimuli propose des fiches Repères, à vocation pédagogique. La première (encore disponible) expliquait le fonctionnement du Conseil de Développement. La seconde fait le point sur l'Agenda 21.

Vous pouvez conserver ces fiches, ou les utiliser pour parler autour de vous de l'activité du Conseil et inciter ainsi de nouveaux membres à entrer dans le débat.



Millénaire 3

# Stimuli

repères n°2

la lettre du conseil de développement

de l'agglomération lyonnaise



Prospective

## Qu'est-ce que l'Agenda 21 ?

\*Né des réflexions internationales menées depuis le début des années 70 au sein des Nations Unies, le développement durable a été défini dans un rapport célèbre intitulé *Notre avenir à tous* (1987). Il s'agit d'un développement "qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".

\*Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT, 1999) et loi de Solidarité et de Renouvellement Urbains (SRU, 2000).

Il y a déjà dix ans que la notion d'Agenda 21 a vu le jour : c'était en 1992, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, à Rio de Janeiro. 173 gouvernements s'étaient alors engagés dans la voie du **développement durable\***, en approuvant les différents textes émis lors de cette Conférence. Ils affirmaient ainsi leur volonté d'appréhender globalement la notion de développement : non plus seulement d'un point de vue économique (production de biens et de services) mais aussi en termes d'équité sociale et de protection de l'environnement.

Parmi ces textes, figurait un document de 600 pages intitulé *L'Agenda 21*, véritable plan d'action mondial pour un développement durable au XXI<sup>ème</sup> siècle. Celui-ci est fondé sur une idée simple : la planète Terre étant un tout cohérent, des progrès ne seront réalisés à l'échelle mondiale que si toutes les entités formant ce tout agissent ensemble. C'est pourquoi, au-delà des Etats, une multitude d'acteurs sont invités à prendre part à l'effort général de protection de la planète et d'amélioration des conditions de vie de ses habitants. Entreprises, associations, citoyens... : chacun à son niveau peut contribuer en modifiant son comportement personnel ou son mode de fonctionnement collectif.

## Un plan d'actions concrètes

Dans cette dynamique, les Nations Unies ont attribué un rôle clé aux **collectivités locales**, en les appelant à rédiger à leur tour des *Agendas 21 locaux*, plans d'actions concrètes pour le développement durable de leur territoire. La France a approuvé cette idée en l'intégrant dans les lois récentes sur l'aménagement du territoire\*. Et le Grand Lyon a décidé de mettre en œuvre un "*Agenda 21 local exemplaire*" en février 2002, conformément à ce qu'avait annoncé dans son Plan de Mandat l'équipe élue sous la présidence de Gérard Collomb.





Lors du **Sommet mondial de Johannesburg**, en août 2002, les villes de Curitiba, Durban, Shanghai et Lyon, se sont associées pour présenter les recommandations issues des forums préparatoires qu'elles avaient organisés à l'échelle des différents continents (Amérique du Sud, Afrique, Asie et Europe). Les quatre cités ont décidé de renforcer leur coopération, afin de mieux faire connaître et appliquer les principes du développement durable. Parmi les projets retenus : la création d'un réseau de centres de formation reliés par Internet. L'agglomération lyonnaise va ainsi accueillir un programme de formation à la santé publique. Et elle a aussi été choisie pour devenir la tête de réseau de la future **Université Internationale du Développement Durable**. Voulu par l'UNESCO, celle-ci favorisera le partage d'expériences et la capitalisation des bonnes pratiques entre acteurs du monde entier.

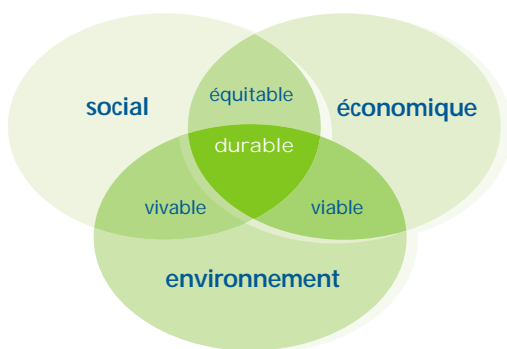
## 4 points de repères

- **Une finalité: le développement durable**  
Chaque Agenda 21 local doit traduire concrètement les engagements internationaux pris lors de la Conférence de Rio. Il doit donc intégrer au mieux les trois dimensions du développement durable: environnement, économie et social.
- **Un processus et pas seulement un document**  
L'Agenda 21 local n'est pas seulement un document : c'est le processus par lequel une collectivité locale travaille en concertation avec tous les acteurs de la société civile (citoyens, associations, entreprises, institutions...) pour définir un plan d'actions adapté à son territoire. Par ce processus, il s'agit à la fois de rechercher les meilleures solutions possibles au niveau local et de favoriser la prise de conscience, par les populations, des problèmes de développement durable.
- **Une stratégie politique**  
Une volonté politique forte est indispensable à la réussite de la démarche: soutien du Maire ou du Président de la collectivité et présence d'élus motivés, s'affichant clairement comme moteurs du projet. L'adhésion des services techniques de la collectivité est également nécessaire, car l'Agenda 21 implique de nouveaux modes de fonctionnement (approche transversale, coopération entre services...).
- **Des indicateurs de suivi**  
La réalisation d'un état des lieux constitue la première phase de l'Agenda 21 local. Dès ce moment-là, des indicateurs doivent être définis, en vue d'assurer le suivi de la démarche et son éventuel recadrage dans le temps.

## Où-en est le Grand Lyon ?

### Les acquis

- La Communauté Urbaine a été l'une des premières en France à s'engager dans la mise en œuvre d'une politique environnementale, avec le lancement, en 1990, d'une **Charte d'écologie urbaine**. Une seconde charte, couvrant la période 1997-2001, a permis l'engagement d'une centaine d'actions dans différents domaines : eau, air, déchets, bruit, risques, information, etc.
- En 1999, le Grand Lyon a paraphé la **Charte d'Aalborg**, engagement mondial des collectivités locales européennes à mettre en œuvre le développement durable. En 2000, la collectivité a fait appel à l'Agence Rhône-Alpes Énergie-Environnement pour réaliser un **diagnostic** de sa politique en la matière ; diagnostic qui a fait apparaître les points forts et les points faibles de l'agglomération.
- En 2002, un livre blanc sur le développement durable a été réalisé pour la Mission Prospective et Stratégie d'Agglomération du Grand Lyon par Économie et Humanisme à l'occasion de la tenue dans la ville du forum public "*Dialogues pour la Terre*" organisé par Green Cross International. Et le Président Gérard Collomb a renouvelé son engagement dans ce domaine en participant au Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg.



Source : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (1998)

### Création d'un poste de Chargé de mission "Agenda 21 / développement durable"

Le Conseil de Communauté du 23 septembre 2002 a créé ce poste et l'a placé auprès de la Mission Prospective et Stratégie d'Agglomération du Grand Lyon ; une décision qui vient concrétiser la volonté politique de faire du développement durable une priorité du mandat.

#### Concertation avec la société civile

Elle s'est engagée au sein du Conseil de Développement, à travers la création d'un groupe de travail spécifique sur l'Agenda 21. Celui-ci s'est assigné un triple rôle :

- stimuler le débat entre la société civile, les élus et les techniciens, en organisant des tables rondes sur des thèmes qui préoccupent les habitants de l'agglomération (les risques industriels, les déchets, les circulations douces, l'habitat...);
- proposer des pistes d'action, qui pourraient être étudiées par les services du Grand Lyon ;
- et servir de relais en direction du grand public, en participant à la diffusion de l'information sur le développement durable.

## Une multitude d'actions possibles

L'Agenda 21 local ne peut fonctionner qu'avec une adhésion forte de la population. Pour cela, il émet des recommandations et propose des actions dans de multiples domaines. Quelques exemples, dans les villes qui ont déjà publié leur Agenda 21 :

**Transports :** La ville d'Aalborg (Danemark) a adopté un plan d'action visant à limiter les effets néfastes du trafic sur l'environnement et la santé (développement des pistes cyclables, réorganisation de la circulation en ville, renforcement des transports en commun, carburants alternatifs, etc.).

**Équité sociale et environnement :** À Bergsjön (Suède) un programme de réhabilitation d'une banlieue socialement sensible a été mis en place. De nombreuses activités écologiques sont menées pour résorber le chômage et améliorer le cadre de vie.

**Conservation et gestion des ressources naturelle :** La municipalité de Cajamarca (Pérou) s'est engagée dans la dépollution de la rivière Kilish, qui alimente la ville en eau potable. La ville de Kent (Grande Bretagne) a pour sa part lancé un programme de reboisement de son territoire qui a permis de replanter en quelques années, grâce à l'investissement de l'ensemble de la communauté, près de 40 000 arbres.

**Espaces verts :** La ville de Montpellier (France) a lancé une politique de gestion différenciée des espaces verts : priorité aux traitements biologiques, à l'économie d'eau d'arrosage, au compostage des déchets verts, aux espèces végétales sauvages locales, et création d'une réserve naturelle volontaire..

**Éducation / sensibilisation :** La ville de Falköping (Suède) forme les employés des restaurants collectifs pour les inciter à utiliser des produits biologiques et à recycler les déchets. De son côté, la ville de Croydon (Grande Bretagne) a produit un résumé de son Agenda 21 local destiné à la population. Ce document attractif répond sur différents thèmes aux questions : "Quel est le problème ?", "Quelle est la réponse ?", "Comment pouvons-nous faire pour changer les choses ?"



## Le Conseil de Développement :

### des devoirs plutôt que des droits

Mis en place dans l'agglomération lyonnaise en décembre 2000, le Conseil de Développement est une instance consultative résultant de la loi Voynet sur l'aménagement et le développement durable du territoire. Il produit des **avis** et des **propositions** à l'intention des élus du Grand Lyon, sur tous les problèmes concernant l'avenir de l'agglomération.

Ouvert à tous les citoyens intéressés — y compris les personnes ne résidant pas dans le périmètre de la communauté urbaine — il compte à ce jour plus de 700 membres, qui se répartissent entre **membres de droit** (50 représentants d'institutions politiques, syndicales, sociales, universitaires, culturelles...) et **membres actifs** (citoyens volontaires inscrits après appel à candidature). Tous sont titulaires d'un mandat de 6 ans non renouvelable.

La participation au Conseil génère des devoirs plutôt que des droits. Le Conseil est :

- **PARTICIPATIF** : Chaque membre s'engage à participer régulièrement aux travaux et à apporter sa pierre aux débats ; ce qui implique d'appartenir au moins à l'un des groupes de travail qui fonctionnent en parallèle tout au long de l'année (une réunion toutes les six semaines).
- **PERMANENT** : L'action du Conseil doit porter sur l'analyse continue et transparente des problèmes de l'agglomération : il s'agit d'intégrer tous les points de vue permettant d'éclairer réellement les choix politiques.
- **PROSPECTIF** : Le Conseil travaille sur le futur et pour le futur de l'agglomération : il doit donc réfléchir avec le maximum d'anticipation, pour préparer efficacement l'avenir. Son rôle est de participer au mûrissement des idées, à l'évolution des mentalités et des attitudes, au lancement éventuel d'actions de mobilisation. On devra donc veiller à ce qu'il ne soit pas amené à intervenir à court terme, dans la gestion quotidienne des problèmes.

**Erratum** Une erreur s'est glissée dans notre précédent numéro, concernant la composition du Comité de Pilotage du Conseil de Développement : c'est Sofia Messaoudi (et non pas Agnès Rollet) qui est entrée fin 2002 au Comité, au titre des 10 nouveaux membres volontaires.

## Pour en savoir plus :

Vous pouvez consulter :

- Le règlement intérieur du Conseil de Développement (6 juillet 2001)
- Le projet d'agglomération *21 priorités pour le XXI<sup>ème</sup> siècle : une agglomération compétitive et rassemblée* (septembre 2000).
- Le Plan de Mandat 2001-2007 du Grand Lyon (novembre 2001) et l'avis du Conseil de Développement sur le Plan de Mandat.
- Les comptes rendus des Rencontres nationale des Conseils de Développement
- Le compte rendu de la table ronde sur les risques industriels, organisé par le groupe de travail Agenda 21.

Tous ces documents sont disponibles auprès de la Mission Prospective et Stratégie d'Agglomération, qui tient à votre disposition de nombreuses autres publications gratuites :

- Les Cahiers Millénaire 3 (plus de 25 cahiers de prospective disponibles, sur de grands thèmes de société). Parmi les titres parus récemment :  
- *Lyon et les fleuves, les retrouvailles*  
- *Les associations, moteur du développement métropolitain*  
- *Les temps de la ville*  
- *Où en est la métropole lyonnaise ?*
- Les Dossiers thématiques Millénaire 3 (outils d'aide à la décision sur des thèmes concrets)
- La news-letter bilingue *Métropoles européennes en projet*, qui présente les stratégies de développement de plusieurs grandes villes européennes.
- Les Notes Millénaire 3 (synthèses d'études réalisées par la Mission ou par des partenaires)

et aussi :

- Le Guide Millénaire 3 des lieux favorisant les initiatives et la vie des idées dans l'agglomération lyonnaise
- Le Guide Millénaire 3 des événements associatifs dans la région lyonnaise
- *Bouge ta ville, la Communauté Urbaine expliquée aux enfants* (Editions du Moutard)

## [contacts]

Grand Lyon - Mission Prospective et Stratégie d'Agglomération  
20, rue du Lac 69003 Lyon  
Tél. (0)4 78 63 48 81 - Fax (0)4 78 63 48 80  
Mel millenaire3@grandlyon.org

[www.millenaire3.com](http://www.millenaire3.com)

Patrick Lusson (0)4 78 63 46 65  
J-Loup Molin (0)4 78 63 46 78

Millénaire 3

Conseil de Développement  
de l'agglomération lyonnaise



Prospective